



Mesure des échanges internationaux de services

Isabelle Rabaud
Université d'Orléans
Chercheuse au LEO
isabelle.rabaud@univ-orleans.fr

Formation Monnaie, Finances et
BAL - CNIS - 20 octobre 2005

PLAN de l'INTERVENTION

- La présentation comprend trois parties :
 - I) Un état des lieux de l'offre du système statistique français en matière d'échanges de services et une présentation des évolutions possibles
 - II) Une description des difficultés rencontrées par l'économiste pour analyser le taux d'ouverture et l'AC dans les services au sein de l'OCDE
 - III) La présentation des recommandations

I - 1 - Le système statistique de la BdF

- La balance des paiements (BAL) établie par la BdF pour le compte de l'Etat offre la seule mesure des échanges internationaux de services de la France.
- La BAL de la France comprend 11 rubriques de services conformément aux recommandations du MBP5. Elle est publiée avec une fréquence mensuelle, trimestrielle ou annuelle.
- Le système de collecte repose sur :
 - Les déclarations des banques pour leur compte propre et pour celui de leurs entreprises clientes;
 - La déclaration directe générale (DDG) des entreprises qui réalisent des transactions annuelles avec l'étranger pour au moins 30 millions d'euros pour une ligne de services ou de revenus (décret et arrêté d'application du 7 mars 2003).

I - 1 - Le système statistique de la BdF (suite)

- Cette information est complétée par les déclarants directs partiels (DDP), soit les entreprises dont les transactions internationales mensuelles réglées à partir d'un compte non-résident sont supérieures à 1 million d'euros, mais dont les opérations annuelles relatives à au moins une rubrique de services ou de revenus restent inférieures à 30 millions d'euros.
- La population des déclarants comprend :
 - 140 banques couvrant les opérations de 25 000 entreprises,
 - 425 entreprises DDG,
 - 570 entreprises DDP.
- Remarque : les DDG et les DDP sont des entreprises non financières.



I - 1 - Le système statistique de la BdF (suite)

- En 2003, 72 % de la valeur des échanges de services était collecté auprès des DDG et 23 % provenaient des déclarations bancaires.
- L'application du décret du 7 mars 2003 a permis de diminuer d'un tiers le nombre de DDG et de deux tiers celui des DDP. La représentativité des DDG a progressé de 10 points entre 2003 et 2005 sur l'ensemble des services.

Le système statistique de la BdF confronté aux évolutions européennes

- Depuis le 1er janvier 2002, un règlement européen exempte les banques de déclaration pour les opérations internationales inférieures à 12 500 euros.
- L'instauration du seuil d'exemption a permis une réduction de 45 % du nombre de déclarations des banques.
- Elle s'est traduite par une perte de 5 % en crédits et en débits de services, mais de 12 % pour les transports et les services divers aux entreprises.
- Le seuil d'exemption passera vraisemblablement à 50 000 euros le 1er janvier 2008. Cette initiative divisera par 2 le nombre de déclarations bancaires. La perte d'information serait de 10 % et très différenciée selon les activités de services.
- L'actualisation de la population des DDG réalisée à partir des déclarations bancaires deviendra impossible avec l'élévation du seuil.

Les évolutions prévues du système statistique de la BdF

- Le futur système s'organisera autour d'une collecte auprès des DDG couplée à une enquête complémentaire annuelle auprès des entreprises non financières.
- Seules 18 000 entreprises couvrent 83 % des crédits et des débits de services hors voyages.
- Pour l'enquête, il faudrait une couverture de 90 %. L'amélioration de la couverture entre 83 % et 90 % est très coûteuse en nombre d'entreprises supplémentaires à interroger.
- Par ailleurs, parmi les entreprises réalisant des transactions avec l'étranger, 40 000 entreprises réalisent 90 % des flux d'échanges de services. Une collecte tronquée serait trop coûteuse. Une simulation de tirage d'un échantillon de 5 000 entreprises au sein des celles réalisant des échanges de services en 2001 conduit à des estimations imprécises. Pour une couverture de 80 %, l'intervalle de confiance est de ± 7 % en débits et $\pm 6,5$ % en crédits.

Les évolutions prévues du système statistique de la BdF (suite)

- D'autres sources de données pourraient être mobilisées (Suse-DGI , contour des groupes).
- Cependant, en l'absence de déclarations de règlements bancaires, les entreprises qui ont effectivement réalisé des échanges de services sont inconnues.
- Or le taux de renouvellement est élevé. Sur une année donnée 20 000 entreprises participent à des échanges de services. Sur trois années consécutives, on en dénombre 40 000.
- Cependant, le montant des échanges effectués par des entreprises dont toutes les opérations avec l'étranger sont inférieures à 50 000 € est faible. Après relèvement du seuil de déclaration des banques, il est alors possible de compléter les déclarations des DDG par une enquête annuelle légère avec un échantillon d'environ 2 000 entreprises.

I - 2 - Les données disponibles à l'Insee : la comptabilité nationale

- Pour la construction du compte du Reste du Monde, les comptes nationaux intègrent les données de balance des paiements de la BdF, pour chaque branche, dans l'équilibrage entre les ressources économiques et l'utilisation de ces ressources.
- La comparaison entre les flux extérieurs et les éléments disponibles sur la production nationale et l'utilisation nationale de ces ressources permet une 1ère validation de ces valeurs.
- Il n'existe pas d'indice de prix à l'importation ou à l'exportation de services. Les indices de prix de la production sont appliqués aux imports comme aux exports pour obtenir les échanges en volume. En cas d'incohérence, un lissage du partage de l'évolution en volume et en prix est effectué.



I - 2 - Les données disponibles à l'Insee : la comptabilité nationale (suite)

- Les flux d'échanges les plus importants sont observés dans les services d'ingénierie, de conseils, de R & D, de télécommunication et les services informatiques.
- La comptabilité nationale enregistre les flux d'échanges de services que ces services soient fournis par des entreprises de services ou par des firmes dont l'activité principale est industrielle ou commerciale.

I - 2 - Les données disponibles à l'Insee : les EAE-S

- L'Insee réalise chaque année une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises de services sur l'activité et l'emploi (EAE-S).
- Le niveau de nomenclature d'activité est extrêmement fin pour les services. En revanche, le degré de détail sur les flux d'échange reste très fruste ; les flux ne sont détaillés qu'en fonction de deux zones géographiques : UE et reste du monde.
- Seules les exportations et les importations des entreprises de services sont connues. Aucune mention n'est réalisée de la nature des échanges qu'elles opèrent (prestations commerciales, biens ou services).
- Si il est raisonnable de supposer que la majorité des exportations concernent des services, il n'en va pas de même pour les importations.

I - 2 - Comparaison des statistiques des EAE-S et de la comptabilité nationale

- Les exportations des entreprises de services se montaient à 22,4 Md€ en 2002 selon les EAE-S.
- Pour la comptabilité nationale, les exportations de services s'élevaient à 24,4 Md€ en 2002, dont 3 Md€ d'exportations de services réalisées par les entreprises industrielles. Ce montant comprend également les exportations de services effectuées par les entreprises commerciales, de construction et de transport.
- Des incohérences apparaissent à un niveau de détail fin. Les exportations des entreprises du secteur « administration des entreprises » sont très importantes selon les EAE-S. En revanche, ces flux sont nuls en CN où on les enregistre comme « services divers aux entreprises ».
- Les exportations des entreprises de « conseil pour les entreprises et la gestion » s'élèvent à 1,5 Md€, alors que les exportations de services de conseil se montent à 4 Md€.

I - 2 - Evolution possible des EAE-S

- Dans les EAE sur les entreprises des autres secteurs, des précisions sur la nature des échanges sont parfois demandées.
- Les entreprises de transport déclarent séparément les exportations de biens et de services.
- Les questionnaires des entreprises industrielles proposent quelques nomenclatures *ad hoc* pour chaque secteur d'activité pour détailler les exportations de biens ou de services.
- En s'inspirant de ce qui a été demandé aux entreprises des autres secteurs, il pourrait être proposé d'intégrer dans les questionnaires des EAE-S la décomposition du chiffre d'affaires à l'exportation et des dépenses d'importation en deux catégories : montant total, dont services.

II - Ouverture et AC

- Les services représentent 74,2 % de la valeur ajoutée créée dans l'OCDE en 2002.
- Les échanges de services ne représentent que 21,8 % des exportations et 21,2 % des importations en 2002.
- L'échange de services s'effectue selon trois modes :
 - L'échange transfrontière de services,
 - La consommation à l'étranger,
 - La présence commerciale,
 - La présence de personnes physiques.

II - Ouverture et AC (données)

- La base de données conjointe OCDE-Eurostat d'échanges de services comprend des données sur :
 - 29 pays membres (UEBL : Belgique + Luxembourg),
 - 85 postes et 6 subdivisions,
 - Données en millions de dollars courants de 1970 à 2002.
- Les services sont découpés en : transport, voyages et autres services ces derniers étant subdivisés en 50 rubriques.
- La base de données conjointe OCDE-Eurostat regroupe les statistiques de balance des paiements nationales. Mais les pays commencent à enregistrer les données à des dates différentes et offrent une couverture sectorielle différente.

II – Ouverture et AC (hétérogénéité)

- Seuls l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande offrent des données dès 1970.
- En 1985, 17 pays fournissent des données d'échanges de services, représentant 74,5 % des crédits et 69,1 % des débits de l'OCDE en 2002.
- En 1992, 25 pays enregistrent des statistiques d'échanges de services, couvrant 94,8 % des crédits et 93,8 % des débits en 2002.
- Les données pour la République tchèque ne sont disponibles qu'à partir de 1993 et celles de la Slovaquie seulement à partir de 1994.

Part des pays dans les échanges de services (2002)

PAYS	Part des crédits	Part des débits
Allemagne	8,5 %	12,6 %
France	6,9 %	5,7 %
Espagne	5,0 %	3,2 %
Etats-Unis	23,1 %	19,1 %
Irlande	2,3 %	3,4 %
Italie	4,8 %	5,3 %
Japon	5,3 %	9,0 %
Pays Bas	4,5 %	4,8 %
Royaume-Uni	10,4 %	9,0 %

Part des services dans les échanges (2002)

Activités	Part dans les crédits	Part dans les débits
Services de communication	3,9 %	4,9 %
Services de construction	3,6 %	3,0 %
Services d'assurance	7,7 %	6,2 %
Services financiers	12,2 %	7,0 %
Services d'informatique et d'information	6,4 %	4,7 %
Redevances et droits de licence	12,4 %	13,3 %
Autres services aux entreprises	44,6 %	51,3 %
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	3,1 %	2,7 %
Services reçus/fournis par les APU, n. i. a.	5,8 %	6,4 %

II – Ouverture et AC (incohérences)

- Les statistiques d'échanges de services sont corrigées pour assurer que l'agrégat soit égal à la somme de ses composantes.
- La désagrégation sectorielle de la valeur ajoutée (de la production) dans la base STAN reste faible : 8 activités de services.
- Les activités de services sont décomposées différemment pour la VAB (production) et les échanges :
 - I S I C et EBOPS identifient des activités différentes ;
 - La disponibilité des statistiques sectorielles diffère entre la base STAN et la base conjointe de données d'échanges de services de l'OCDE et d'Eurostat.

Correspondance simplifiée entre ISIC et EBOPS

EBOPS	ISIC
245 : Services de communications	64: Post and telecommunications
253 : Services d'assurance + 262 : Services financiers	65-67: Financial intermediation
266 : Services d'informatique et d'information	72: Computer and related activities
268 : Autres services aux entreprises	70-74: Real estate, renting and business activities
269 : Négoce international, autres services liés au commerce	50-52: Wholesale and retail trade; repairs
272 : La location-exploitation	71: Renting of machinery and equipment
279 : Recherche et développement	73: Research and development
287 : Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	81: Education + 85: Health + 90-93: Other community, social and personal services

Disponibilité concomitante données d'échanges et de VAB

Activités	DEU	ESP	FRA	GBR	IRL	ITA	JPN	NLD	USA
Communication	91-02	85-02	85-02	85-02		85-02	91-02	92-02	86-01
Intermédiation financière	91-02	85-02	85-02	96-02	98-02	85-02	91-02	95-02	86-01
S. d'informatique et d'information	91-02	95-01	92-02	92-01		92-02		95-02	
Autres S. aux entreprises	91-02	85-02	85-02	85-02	98-02	85-02	91-02	92-02	86-01
Négoce international	91-02	85-02	85-02	85-02	98-02	85-02		92-02	96-01
Location-exploitation	91-02	95-01	92-02	92-01				92-02	
R & D	91-02	95-01	91-02	96-01				92-02	
S. personnels, cult. et récréatifs	91-02	85-02	85-02	92-02	00-02	85-02	91-02	95-02	86-01

Disponibilité concomitante données d'échanges et de PROD

Activités	DEU	ESP	FRA	GBR	ITA	JPN	NLD	USA
Communication	91-02	95-00	85-02	92-01	92-02	91-98	92-02	87-01
Intermediation financière	91-02	95-00	85-02	96-01	85-02	91-02	95-02	87-01
S. d'informatique et d'information	91-02	95-00	85-02	92-01	92-02		95-02	
Autres S. aux entreprises.	91-02	95-00	92-02	89-01	85-02	91-02	92-02	87-01
Négoce international	91-02	95-00	85-02	95-01	85-02		92-02	01
Location-exploitation	91-02	95-00	85-02	92-01			92-02	
R & D	91-02	95-00	92-02	96-01			92-02	
S personnels, cult. et récréatifs	91-02	95-00	85-02	89-01	85-02	91-02	95-02	86-01

Degré d'ouverture (2002)

PAYS	Services dans la VAB	Degré d'ouver. (C+D)/(2.VA)	Degré d'ouver. (C+D)/(2.PROD))
Allemagne	70,0%	9,9 %	6,5 %
France	72,9 %	8,0 %	5,2 %
Espagne	68,3 %	19,2 %	8,0 %
Etats-Unis	77,3 %	3,3 %	2,2 %
Irlande	55,7 %	56,2 %	n. a.
Italie	70,3 %	7,9 %	4,8 %
Japon*	68,6 %	3,1 %	2,1 %
Pays Bas	72,6 %	20,0 %	12,2 %
Royaume-Uni	73,1 %	11,3 %	5,9 %
OCDE	74,2 %		

Services de communication (2002)

PAYS	Degré d'ouver. (C+D)/(2.VA)	Degré d'ouver. (C+D)/(2.PROD)
Allemagne	5,0 %	3,1 %
Espagne	6,0 %*	3,0 %**
Etats-Unis*	1,4 %	0,8 %
Finlande	39,9 %	3,79 %
France	7,1 %	3,77 %
Italie	7,3 %	4,7 %
Japon	1,2 %	1,1 %***
Pays Bas	14,3 %	7,7 %
Royaume-Uni	6,3 %	4,0 %*

Intermédiation financière (2002)

PAYS	Degré d'ouver. (C+D)/(2.VA)	Degré d'ouver. (C+D)/(2.PROD)
Allemagne	11,5 %	4,8 %
Finlande	9,4 %	0,8 %
France	4,1 %	2,0 %
Espagne	7,7 %	4,9 %**
Etats-Unis*	2,3 %	1,5 %
Italie	3,3 %	1,8 %
Japon	1,4 %	1,1 %
Pays Bas	7,1 %	4,2 %
Royaume-Uni	23,3 %	7,9 %*

Services d'informatique et d'information (2002)

PAYS	Degré d'ouv. (C+D)/(2.VA)	Degré d'ouv. (C+D)/(2.PROD)
Allemagne	15,7 %	11,9 %
Espagne	32,7 %*	23,1 %**
Etats-Unis	-	-
Finlande	247,5 %	11,6 %
France	4,2 %	2,3 %
Italie	-	2,2 %
Japon	-	-
Pays Bas	20,9 %	13,0 %
Royaume-Uni	8,8 %	4,8 %

Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs

PAYS	Degré d'ouver. (C+D)/(2.VA)	Degré d'ouver. (C+D)/(2.PROD)
Allemagne	0,44 %	0,31 %
Espagne	1,21 %	0,93 %**
Etats-Unis*	0,36 %	0,21 %
Finlande	1,66 %	0,12 %
France	0,88 %	0,62 %
Irlande	1,29 %	-
Italie	0,55 %	0,33 %
Japon	0,15 %	-
Pays Bas	0,93 %	0,63 %
Royaume-Uni	0,71 %	0,34 %*

Degré d'ouverture, conclusion

- Les petits pays présentent un degré d'ouverture élevé dans les services (Autriche, Finlande, Pays Bas et UEBL).
- Le Royaume-Uni est systématiquement plus ouvert que les Etats-Unis, pénalisés par la taille de leur marché intérieur.
- La « R & D » apparaît comme l'activité la plus ouverte avec un taux supérieur à 20 % dans la plupart des pays. Les « services d'informatique et d'information », « la location-exploitation » sont relativement ouverts. Les « services de communication » et l'intermédiation financière montrent un degré d'ouverture légèrement inférieur. Enfin, le taux d'ouverture est rarement supérieur à 1 % dans les « services personnels, culturels et relatifs aux loisirs », en raison du caractère abrité de ces activités.

Avantage comparatif, résumé

- L'Allemagne et le Japon sont nettement spécialisés dans les biens et montrent un désavantage comparatif dans les services, notamment dans les voyages.
- Contrastant avec leur désavantage comparatif dans les biens, une forte spécialisation dans les « autres services » est observée aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, particulièrement dans les « services financiers » et dans les « autres services aux entreprises », mais également dans les « redevances de droits de licence » pour le premier.
- L'AC de la France dans les « voyages » et dans une moindre mesure dans les « autres services » est associé à un important désavantage comparatif dans les « brevets et droits de licence » et dans les « autres services aux entreprises ».
- L'AC de l'Irlande dans les « services d'informatique et d'information » cohabite avec d'importants désavantages comparatifs dans les « brevets et droits de licence » et dans les « autres services aux entreprises ».
- Enfin, le Mexique présente un important désavantage comparatif dans les services d'assurance.

III - RECOMMANDATIONS

1° Le groupe estime que la volonté de présenter des données au niveau le plus fin de la nomenclature du MSCIS (Manuel des statistiques du commerce international de services) se heurte à des difficultés importantes en termes de moyens à mettre en œuvre et de fiabilité des chiffres obtenus. L'effort des institutions internationales doit porter prioritairement sur la recherche d'une qualité minimale des statistiques d'échanges fournies par les pays membres de l'Union européenne et par les pays membres de l'OMC. Cette phase de recherche de coordination devrait précéder les démarches tendant à transformer les cadres statistiques des données françaises pour les rendre conformes aux exigences des institutions internationales, qu'il s'agisse de la ventilation sectorielle ou de la ventilation géographique.

Recommandations (suite)

2° En revanche, pour la partie des services financiers dont les échanges font l'objet d'une estimation, le groupe propose de suivre les recommandations internationales et de les intégrer le plus rapidement possible en balance des paiements.

Recommandations (suite)

3° Sous réserve de la recommandation 4, le système actuel de collecte de statistiques d'échanges de services par les entreprises en France repose en partie sur l'utilisation de données fournies par les banques, dès lors que la transaction dépasse 12 500 euros. Comme ce seuil de 12 500 euros passera vraisemblablement à 50 000 euros le 1^{er} janvier 2008, il est souhaitable de compléter les données de la population des DDG (déclarants directs généraux). Ceci pourrait être réalisé par une enquête nouvelle, couvrant une population d'entreprises réalisant des transactions de montant plus réduit, et visant à estimer les échanges internationaux de services qui ne sont pas couverts par la collecte DDG. Dans l'analyse de l'ampleur (nombre d'entreprises à interroger, champ couvert par le questionnaire), de la périodicité (trimestrielle ou annuelle) et des modalités pratiques de mise en place de cette enquête, le groupe recommande l'examen très attentif du rapport coûts/avantages de cette option.

Recommandations (suite)

4° Pour affiner la ventilation sectorielle et géographique des échanges de services et répondre aux demandes des organisations internationales, des enquêtes nouvelles auprès des entreprises de tous les secteurs d'activité (industrie, construction, transport, tertiaire, agroalimentaire), sur le seul thème des échanges internationaux de services, et dont la périodicité doit être définie (quinquennale par exemple) sont préconisées. La mise en œuvre d'une telle enquête devra être précédée d'une analyse fine des coûts engagés, relativement aux avantages qu'elle procurerait.



Recommandations (suite)

5° La dimension échanges extérieurs de biens et de services devra être incluse dans la réflexion à moyen terme sur la refonte des statistiques annuelles d'entreprises menée à l'INSEE.

Recommandations (fin)

6° La ventilation sectorielle des données de valeur ajoutée et de production diffère des activités de services dont les échanges sont répertoriés en balance des paiements. L'INSEE et la Banque de France pourraient se concerter, dans le cadre du CNIS et de la Commission des comptes de services (CCS) sur les nouveaux secteurs pour lesquels ils offriront progressivement des informations supplémentaires. Par exemple, il serait souhaitable de décomposer les services de communication entre « services postaux et de messagerie » et « services de télécommunication ». Cette décomposition devrait être réalisée de manière harmonisée entre la Banque de France et l'INSEE.